

Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (2025)

Introduction

La présente déclaration, accompagnée de la déclaration ci-dessous sur les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne (ci-après collectivement désignées la « Déclaration »), relative au dernier exercice financier pour l'année 2025 est préparée conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (2023) (la « Loi »).

La Déclaration est énoncée de concert par les entités suivantes, filiales de Johnson & Johnson (individuellement désigné « Entité déclarante » et collectivement « Entité déclarantes »):

- Johnson & Johnson (Canada) Inc.;
- Janssen Inc.; et
- AMO Canada Company

La présente Déclaration décrit les mesures prises pour continuellement améliorer les politiques et les processus de diligence raisonnable et les efforts déployés pour identifier, évaluer et, le cas échéant, gérer toute répercussion sur les droits de la personne, notamment sur les conditions de travail équitables, la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Sauf indication contraire expresse, toutes mentions de Johnson & Johnson ainsi que de « nous » et de « notre » dans la présente Déclaration font référence à la société mère Johnson & Johnson et aux Entités déclarantes.

À propos de Johnson & Johnson au Canada

Notre structure

Les Entités déclarantes représentent Johnson & Johnson au Canada et, ensemble, comptent environ 1200 employés à travers deux bureaux et un entrepôt en Ontario. Johnson & Johnson (Canada) Inc. est une corporation fédérale qui a son siège social à Markham, en Ontario, et qui fait affaires sous le nom de Johnson & Johnson MedTech. AMO Canada Company est une corporation provinciale établie en Nouvelle-Écosse. AMO Canada Company partage des locaux dans le même établissement à Markham, en Ontario et exerce également des activités commerciales sous le nom de Johnson & Johnson MedTech. Janssen Inc. est une corporation provinciale établie en Ontario. Janssen Inc. a son siège social à Toronto, en Ontario, et fait affaires sous le nom de Johnson & Johnson Innovative Medicine.

Nos opérations

Johnson & Johnson exerce ses activités au Canada dans deux secteurs de la santé:

- Johnson & Johnson MedTech: technologies et solutions médicales
- Johnson & Johnson Innovative Medicine: produits et services pharmaceutiques.

Notre chaîne d'approvisionnement

Les produits Johnson & Johnson ne sont pas fabriqués au Canada. Les Entités déclarantes fournissent un soutien aux ventes et au marketing pour les produits fabriqués par Johnson & Johnson et ses partenaires ailleurs dans le monde qui sont par la suite importés au Canada. La chaîne d'approvisionnement mondiale et le réseau de fournisseurs de Johnson & Johnson aident à l'acquisition de biens et de services pour l'ensemble des activités des Entités déclarantes, y compris l'acquisition de produits finis et de biens et services indirects pour soutenir les activités commerciales de Johnson & Johnson.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Maurizio Romano

Directeur

15 avril 2026

Je déclare avoir le pouvoir de lier Johnson & Johnson (Canada) Inc.



Karin McCaig

Directrice

15 avril 2026

Je déclare avoir le pouvoir de lier Janssen Inc.



Maurizio Romano

Directeur

15 avril 2026

Je déclare avoir le pouvoir de lier AMO Canada Company.



Déclaration sur les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne

Pour l'exercice financier clôturé au 28 décembre 2025.

Veillez noter que la plupart des hyperliens fournis ci-dessous mènent à des pages Web en anglais seulement.

Introduction

La présente Déclaration sur les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne (la « Déclaration ») a été établie conformément à la *Loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement* (2010), à la *Loi britannique sur l'esclavage moderne* (2015), à la *Loi australienne sur l'esclavage moderne* (2018), à la *Loi norvégienne sur la transparence* (2022) et à la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (2023).

La présente Déclaration énonce les mesures prises par la famille de compagnies Johnson & Johnson (« Johnson & Johnson » ou la « Société » ou « nous » ou « notre ») pour apporter des améliorations continues aux politiques et à la diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer et de corriger les répercussions sur les droits de la personne, notamment sur les conditions de travail équitables, la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants, dans leurs propres activités commerciales et au sein de leur réseau d'approvisionnement.

La présente Déclaration constitue les informations à divulguer pour l'exercice financier 2025 au 28 décembre 2025.

À propos de Johnson & Johnson

Structure

Johnson & Johnson, incluant ses filiales, compte près de 138 000 employés à travers le monde, spécialisés dans la recherche et le développement ainsi que dans la fabrication et la vente d'une vaste gamme de produits du domaine de la santé. La Société exerce ses activités dans pratiquement tous les pays du monde, et se concentre principalement sur les produits liés à la santé humaine et au bien-être.

Activités

La structure organisationnelle de la Société est scindée en deux secteurs commerciaux: Médecine innovante et MedTech. Le segment Médecine innovante se concentre sur les domaines thérapeutiques suivants : oncologie, immunologie, neurosciences, hypertension pulmonaire, maladies infectieuses, cardiovasculaire et métabolisme. Le segment MedTech développe et fabrique une vaste gamme de produits utilisés dans les domaines suivants : cardiovasculaire, orthopédie, chirurgie et soins oculaires.

Réseau d'approvisionnement

Notre réseau mondial de fournisseurs joue un rôle vital comme maillon essentiel de notre chaîne de valeur nous permettant de fabriquer ou d'offrir des produits et services essentiels à nos patients et à nos clients. Guidés par les valeurs de « Notre Credo », nous avons comme objectif de maintenir des relations collaboratives avec nos fournisseurs et de travailler avec une grande diversité d'entre eux. La Société compte environ 39 000 fournisseurs à l'échelle mondiale¹.

Gouvernance

Conseil de notre Société sur la gouvernance des droits de la personne (« EHRGC ») dirige notre approche globale de diligence raisonnable liée aux droits de la personne et de gestion des programmes, notamment en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Les membres du EHRGC sont des hauts dirigeants représentant des fonctions clés de la Société, notamment l'Organisation mondiale de développement durable, la Direction des ressources humaines, la Direction de l'approvisionnement, le Bureau du médecin chef, la représentation commerciale, les Affaires gouvernementales et politiques publiques, le service juridique, les corporatives et le Bureau du Secrétaire général.

¹ Reflète les mises à jour méthodologiques de la classification des dépenses d'approvisionnement de Johnson & Johnson à compter de l'exercice financier pour de 2025.

Deux membres du comité exécutif de Johnson & Johnson – le Vice-président exécutif, Directeur, Ressources humaines, et le Vice-président exécutif, Directeur, Opérations techniques et Responsable des risques – agissent à titre de commanditaires exécutifs de notre programme des droits de la personne. Le comité de conformité réglementaire et de durabilité du Conseil d'administration de Johnson & Johnson supervise l'approche de la direction en matière de droits de la personne.

Politiques et énoncé de position

Notre [Énoncé de position sur les droits de la personne](#) décrit notre engagement à respecter les droits de la personne reconnus internationalement dans nos activités commerciales et tout au long de notre chaîne de valeur, conformément à la Charte internationale des droits de la personne et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Notre approche est en outre guidée par les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, ainsi que par les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales concernant la conduite responsable des entreprises.

Notre Énoncé de position sur les droits de la personne décrit notre engagement par rapport aux sujets suivants : lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants, liberté d'association et de négociation collective, horaires de travail et rémunération, l'environnement de travail sain et sécuritaire. En outre, notre [Politique de lutte contre la traite de personnes](#) interdit le recours à tout travail forcé ou servile lors de la fabrication de tout produit ou composant d'un produit, par ou pour l'une de nos entreprises; et notre [Politique d'emploi des jeunes](#) interdit l'emploi de personnes mineures (moins de 18 ans) dans quelque activité que ce soit au sein de notre entreprise, sauf si l'emploi est conforme aux Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail (Conventions de l'OIT), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables quant à l'âge, aux heures travaillées, à la rémunération, à la santé et à la sécurité. Des informations supplémentaires sur notre approche se reflètent également dans les politiques et positions liées de Johnson & Johnson, y compris, mais sans s'y limiter, notre [Position sur les droits de l'emploi et du travail](#) ainsi que notre [Position sur le développement des employés et la santé et le bien-être](#).

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent nos engagements énoncés aux présentes et de se conformer à nos [Règles de conduite des fournisseurs](#) (RCF), qui définissent nos attentes en matière de pratiques commerciales.

Diligence raisonnable

Nous avons mis en place des processus de diligence raisonnable et des systèmes de gestion afin d'identifier et de traiter les répercussions potentielles et réelles sur les droits de la personne, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables, la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Nous reconnaissons que la diligence raisonnable en matière de droits de la personne constitue un processus d'amélioration continue, et nous examinons et affinons notre approche de façon continue.

Notre base d'approvisionnement

Les fournisseurs des compagnies Johnson & Johnson sont tenus de respecter les normes énoncées dans les RCF et de démontrer qu'ils ont mis en place des politiques et des systèmes de gestion leur permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de rendre compte de leurs répercussions négatives potentielles ou réelles sur les droits de la personne dans le cadre de leurs propres activités, de leur base d'approvisionnement et de leurs relations d'affaires, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables, la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Nous encourageons un engagement constructif avec nos fournisseurs et visons à les aider à renforcer leurs capacités conformément à ces normes. Johnson & Johnson peut disqualifier tout fournisseur potentiel ou mettre fin à toute relation avec un fournisseur actuel qui ne s'est pas conformé à ces normes.

Par l'intermédiaire de notre Programme de durabilité des fournisseurs (Supplier Sustainability Program, « SSP »), nous surveillons les risques environnementaux et sociaux, et nous mobilisons nos fournisseurs et collaborons avec eux à cet égard. Notre SSP comprend des examens préalables des risques, des évaluations, des audits et des outils de renforcement des capacités visant à identifier, gérer et traiter les risques environnementaux, les risques liés aux droits de la personne ainsi que les risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité (ESS) au sein de notre base d'approvisionnement. Nous reconnaissons que la diligence raisonnable constitue un processus d'amélioration continue, et nous examinons et affinons notre approche de façon continue. À titre d'exemple :

- **Vigie des risques:** Les fournisseurs de premier niveau de Johnson & Johnson ont été surveillés à l'aide d'un outil technologique de dépistage des risques pour évaluer les risques à l'aide de paramètres liés aux droits de la personne et de paramètres environnementaux – y compris liés à des conditions de travail équitables et à la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants – en utilisant des

indicateurs de risque-pays et de risque-entreprise.

- **Évaluations EcoVadis:** EcoVadis a mené des évaluations générales des capacités de nos fournisseurs en matière d'environnement, de respect des droits de la personne, d'éthique et d'approvisionnement durable, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Ces évaluations ont été effectuées pour des fournisseurs identifiés comme étant potentiellement à haut risque, ainsi que pour des fournisseurs stratégiques qui représentent des dépenses élevées et des retombées élevées pour Johnson & Johnson. Le(s) risque(s) identifié(s) par le score obtenu à l'évaluation EcoVadis d'un fournisseur détermine(nt) si d'autres mesures sont à prendre. Par exemple, les fournisseurs ayant obtenu un score faible doivent effectuer une réévaluation dans un délai d'un an, tandis que les fournisseurs ayant obtenu un score plus élevé doivent répéter l'évaluation tous les deux ou trois ans. En 2025, plus de 1000 fournisseurs de Johnson & Johnson ont fait l'objet d'évaluations EcoVadis.
- **Audits relatifs à l'Environnement, de la santé et de la sécurité :** Nous procédons à des audits relatifs à l'Environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) de fournisseurs sélectionnés, conduits conformément au protocole élaboré par la [Pharmaceutical Supply Chain Initiative](#) (PSCI). En 2025, Johnson & Johnson a effectué plus de 130 audits ESS et visites techniques auprès de fournisseurs. Ces audits et visites s'appliquent également aux fournisseurs potentiels afin de vérifier l'intégration de la ESS dès l'amont ou d'évaluer des zones particulières à risque élevé, notamment la gestion de la sécurité des procédés. Par ailleurs, nous accompagnons nos fournisseurs dans le renforcement de leurs capacités ESS, notamment en facilitant leur accès à des actions de formation et à des réseaux professionnels pertinents.

Audits des droits de la personne : Nous adoptons une approche fondée sur les risques en matière de diligence raisonnable relative aux droits de la personne et mettons en œuvre diverses mesures et formes d'évaluation afin d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de rendre compte des répercussions potentielles ou réelles sur les droits de la personne. Nos efforts continus de diligence raisonnable accordent une attention particulière aux conditions de travail équitables, notamment aux risques potentiels d'esclavage moderne au sein de notre base d'approvisionnement, et comprennent des audits sur place relatifs aux droits de la personne menés par une organisation externe accréditée au moyen des lignes directrices Sedex Members Ethical Trade Audit (SMETA) à quatre piliers. L'audit SMETA comprend les normes du travail, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique des

affaires. Ces efforts comprennent également d'autres formes d'évaluations, d'enquêtes et de mobilisation des parties prenantes, souvent réalisées en collaboration avec des organisations tierces spécialisées dans les droits de la personne, à l'égard de produits de base, de catégories d'approvisionnement ou de chaînes d'approvisionnement potentiellement à risque élevé, ainsi que des efforts de collaboration à l'échelle de l'industrie, notamment avec des sociétés homologues par l'intermédiaire de notre adhésion à la PSCI.

- **Minéraux de conflit :** En tant que membre d'Initiative pour des minéraux responsables et conformément aux exigences réglementaires, nous restons déterminés à prendre des mesures pour identifier l'utilisation, le pays d'origine et la source de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or (3TG) dans notre portefeuille de produits à l'échelle mondiale. Nous soutenons les efforts du gouvernement et de l'industrie pour prévenir les violations des droits humains dans l'approvisionnement en 3TG. Pour plus d'informations, consultez notre [Position sur les minéraux de conflit](#) et les rapports de la Securities and Exchange Commission (formulaire SD) sur notre [page Web des investisseurs](#).

En 2025, nous avons continué de concentrer nos efforts sur l'amélioration de notre diligence raisonnable à l'égard de notre base d'approvisionnement dans divers domaines, notamment l'environnement, les droits de la personne ainsi que la santé et la sécurité. À titre d'exemple, nous avons mis en œuvre un processus de diligence priorisée visant les catégories d'approvisionnement qui avaient été identifiées comme présentant un risque potentiellement plus élevé d'esclavage moderne à la suite d'une évaluation des risques réalisée en 2024. Dans ce cadre, en 2025, nous avons contribué à façonner, par l'intermédiaire de la PSCI, une initiative collaborative de diligence raisonnable réunissant des entreprises du secteur de la santé afin de mener, en 2026, un sondage « Voix des travailleurs » auprès des travailleurs des services de gestion des installations.

Mécanismes de règlement des griefs

La [ligne Credo d'assistance en matière d'intégrité](#) de Johnson & Johnson est accessible dans le monde entier pour signaler toute préoccupation; cette ligne est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et en 24 langues. Cette ligne est indépendante, sécurisée et confidentielle, offrant un moyen de communication sûr pour le signalement anonyme (lorsque la loi locale le permet) de préoccupations ou de violations potentielles suspectées de nos politiques ou de la loi. Nous ne tolérons aucune menace ou acte de représailles en aucune circonstance. Nous mettons à disposition la ligne Credo d'assistance en matière d'intégrité afin que les employés et autres parties prenantes, tels les travailleurs de notre base

d'approvisionnement, puissent accéder à ce moyen de communication pour soulever des griefs à tout moment.

De plus, les employés peuvent signaler d'éventuelles violations par téléphone, par courriel ou en personne au sein de leur secteur d'activité local, ou auprès des services mondiaux d'audit interne et d'assurance, de conformité en matière de soins de santé, des services juridiques, de sécurité ou des ressources humaines de l'entreprise.

Développer les connaissances et les capacités

Chaque employé de Johnson & Johnson a un rôle à jouer dans la réalisation de notre engagement à respecter les droits de la personne, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Notre [Code de conduite professionnelle](#) s'applique à tous nos employés dans le monde entier ainsi qu'aux travailleurs occasionnels identifiés. Le Code de conduite professionnelle est disponible en 27 langues et est destiné à informer les employés et les travailleurs intérimaires des lois, politiques et normes éthiques pertinentes de l'entreprise, y compris des conditions de travail équitables. Tous les employés de l'entreprise et les travailleurs intérimaires sont tenus de suivre une formation complète sur le Code de conduite professionnelle tous les deux ans et tous les nouveaux employés doivent suivre une formation complète au moment de leur embauche dans l'entreprise.

Cette formation est complétée par un cours sur les droits de la personne, accessible à tous les employés et nous offrons une formation sur les pratiques responsables de la chaîne d'approvisionnement à tous les employés du service des achats.

Engagement externe

Nous faisons appel à tout un éventail de parties prenantes internes et externes dans nos processus de diligence raisonnable pour identifier, évaluer et gérer les répercussions potentielles et réelles sur les droits de la personne - comprenant les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants - et prendre en considération les détenteurs de droits qui sont potentiellement plus vulnérables aux répercussions sur les droits de la personne. Nous travaillons avec des organisations spécialisées dans les droits humains pour informer et soutenir notre approche en

matière de droits de la personne, et nous participons à diverses plateformes externes pour partager perspectives et bonnes pratiques dans l'ensemble de l'industrie.

Surveillance

Nous reconnaissons l'importance que joue le suivi de l'efficacité pour soutenir l'amélioration continue de notre approche en matière de respect des droits de la personne, y compris en ce qui concerne les conditions de travail équitables et la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants. Voici quelques exemples d'activités de surveillance entreprises:

- révision régulière de nos politiques et énoncés de position pour refléter notre approche;
- mise en œuvre de plans d'action annuels alignés sur les domaines prioritaires et supervisés par le EHRGC;
- renforcement des processus de diligence raisonnable et mesures de suivi (p. ex., évaluations EcoVadis des fournisseurs; pourcentage d'enquêtes et de rapports de notre ligne Credo d'assistance en matière d'intégrité).

Conclusion

Nous nous engageons à améliorer continuellement nos efforts pour identifier, évaluer et intervenir dans le cadre de répercussions sur les droits de la personne dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Au fur et à mesure que nous avançons, nous rendrons compte de ces progrès dans les versions ultérieures de la présente Déclaration et d'autres divulgations.